

REGLEMENT COMPLET

JEU « LE MOIS Market- Candy Crush »

MARKET 2015

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **CSF**, SAS au capital de 100.347.710 euros dont le siège social se situe ZI Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 440 283 752, (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise **un jeu intitulé « LE MOIS MARKET – Candy Crush » du 27 octobre (09 H 00, heure française) au 22 novembre 2015** dans les magasins à enseigne CARREFOUR MARKET & MARKET (et Champion) situés en France métropolitaine (Corse comprise) et sur carrefourmarket.fr. **La liste des magasins participant à l'opération est produite en annexe 1.**

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est réservé **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, des sociétés appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre, au sens du présent règlement, les personnes vivant sous le même toit).

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

3.1 Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

3.2 En magasin

Pour pouvoir jouer, les participants doivent acheter au moins un produit partenaire de l'opération signalée dans les magasins participants (aux horaires d'ouverture des magasins) dont la liste figure en **annexe 2**, entre le 27 octobre et le 22 novembre 2015.

Les produits partenaires sont signalés dans les magasins par un affichage et sur les prospectus publicitaires Carrefour Market « LE MOIS Market- Candy Crush ».

Si le participant demande le remboursement du ou des produits partenaires de l'offre, et qu'il reçoit un ticket de jeu gagnant, le lot attribué (bon d'achat) devra être restitué. Dans le cas contraire, le remboursement ne pourra avoir lieu. Le remboursement des produits partenaires ne pourra être effectué que sous réserve de la restitution des produits dans le magasin où ils auront été achetés.

3.3 Sur Internet

3.3.1 Tous les internautes peuvent se connecter sur le site <http://www.carrefourmarket.fr> afin de jouer une partie accessible sur le site **<http://www.carrefourmarket.fr>**. La partie de jeu dure 60 secondes.

Le principe du jeu Candy Crush sur le site internet : **<http://www.carrefourmarket.fr>** est de récolter trois bonbons identiques dans le panier du personnage. L'objectif pour le participant est de récolter un maximum de points.

3.3.2 Le Participant qui a reçu un /des ticket(s) de jeu en magasin, et qui a obtenu un code Candy Crush, devra se connecter sur le site internet de l'opération à l'adresse : <http://www.carrefourmarket.fr>, pour accéder au jeu Candy Crush du Mois Market. Le but du jeu pour le Participant est de tenter d'obtenir le plus gros score au jeu Candy Crush à la journée, à la semaine et au mois.

Dans la rubrique prévue à cet effet, le participant devra renseigner son (ou ses) codes Candy Crush qui est /sont inscrit(s) sous la partie grattable du Ticket de jeu qui lui a été remis en magasin. Avec son ou ses codes Candy Crush, Le Participant obtiendra un des trois types de bonus qui lui permettra d'améliorer son score au cours de la partie du jeu Candy Crush sur [carrefourmarket.fr](http://www.carrefourmarket.fr) :

Les trois types de bonus sont :

- Le Bonus « **temps supplémentaire** » : le Participant renseigne 1 code bonus= il bénéficie de 10 secondes supplémentaire sur sa partie.
- Le Bonus « **Points supplémentaires** » : le Participant renseigne 2 codes bonus = il bénéficie de 10 secondes supplémentaires sur sa partie et de 50points supplémentaires sur sa partie.
- Le Bonus en « **partie supplémentaire** » : le Participant renseigne 3 codes bonus = il bénéficie de 10 secondes supplémentaires sur sa partie + 50 points supplémentaires sur sa partie + une partie supplémentaire de 60 secondes.

Le Participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour sauf dans le cas où le participant obtient une partie supplémentaire à l'aide de ses codes bonus qui figurent sur le(s) Tickets de Jeu qui lui a/ ont été(s) remis en caisse)

3.3.2 Le participant pourra également obtenir une partie supplémentaire en partageant le jeu par/ou sur facebook ou twitter. (Limitées à un partage par type de réseaux et par jour). Pour cela, le participant devra impérativement être titulaire d'un compte facebook ou twitter.

3.3.3 A l'issue de sa première participation au jeu, le Participant, sera invité à s'inscrire pour valider sa participation au jeu et aux tirages au sort journaliers et aux challenges hebdomadaires et au challenge mensuel prévus pour toute la période du jeu (du 27/10 au 22/11/2015).

S'il accepte, Le participant devra ensuite remplir le formulaire en indiquant obligatoirement :

Civilité

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse postale

Code postal

Ville

Son adresse électronique valide

Un numéro de téléphone (fixe ou mobile)

Seules seront prises en compte les participations sur le site Internet « <http://www.carrefourmarket.fr> », aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

3.4. Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de la transaction.

Il appartient au Participant de bien s'assurer que son adresse électronique, sa civilité, ses nom, prénom, adresse postale, code postal, ville, , sont renseignés correctement, et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est notamment indiqué qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué une adresse électronique invalide, ou si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

Tout bulletin de participation comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible...) ne sera pas pris en considération, et il sera considéré comme nul.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.

La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle même.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

Seules seront prises en compte les participations sur le site internet du jeu « <http://www.carrefourmarket.fr>. » Aucune participation par téléphone, courrier électronique ou courrier postal ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

4.1 Jeu magasin

Le participant doit acheter au moins un produit partenaire du jeu pour participer au jeu.

Lors de son passage en caisse, pour l'achat d'un produit partenaire, le participant obtient un ticket de jeu à gratter lui permettant de jouer et de tenter de gagner un bon d'achat de **2€, 5€, ou 10€** utilisable sur tout le magasin émetteur du bon d'achat ou encore **un code « Candy Crush »** utilisable au jeu Candy Crush accessible depuis « carrefourmarket.fr » du 27 Octobre au 22 Novembre 2015

Le participant se voit remettre autant de tickets de jeu à gratter qu'il a acheté de produits partenaires (1 produit = 1 ticket de jeu, 2 produits = 2 tickets de jeu ...etc).

Egalement, sur une sélection de produits signalés en magasin, le participant peut obtenir pour l'achat d'un produit **2 tickets**, ou pour l'achat d'un produit **3 tickets** (liste détaillée des produits concernés en annexe).

Le nombre de carte à gratter collecté à l'issue des achats du participant est automatiquement comptabilisé et indiqué en pieds de ticket de caisse.

Le participant devra ensuite gratter la zone prévue à cet effet sur le ticket de jeu :

- Si la mention « gagné » apparaît avec la désignation du lot, le Participant a gagné.
- Si la mention « Perdu » retenez votre chance » apparaît, le Participant a perdu.

4.2 Jeu Internet

4.2.1 L'inscription au jeu dans les conditions de l'article 3 permet au Participant de participer aux différents tirages au sort journaliers, aux challenges hebdomadaires, ainsi qu'au challenge mensuel proposé pendant toute la durée du jeu.

1) Tirage au sort journalier : Chaque jour pendant toute la durée du jeu, un tirage au sort permettra de désigner deux cent (200) gagnants parmi tous les participants du jour (le premier jour, le jeu est ouvert de 09 H 00 à 23 H 59, Le deuxième jour et les suivants de 00 H 00 à 23 H 59 jusqu'au 22/11/2015 inclus.)

2) Challenge hebdomadaire : Chaque semaine, il y a mille (1000) gagnants. Les gagnants sont ceux ayant réalisé chaque semaine les scores les plus importants au jeu parmi l'ensemble des participants. La participation est ouverte pour la première semaine du 27/10 09 H 00 au 01 Novembre 23 H 59. Pour les 3 semaines suivantes, du lundi 00 H 00 au Dimanche 23 H 50.

3) Challenge mensuel : Il y a cent (100) gagnants. Les gagnants sont ceux ayant réalisé le score le plus important au jeu Candy Crush sur le site <http://www.carrefourmarket.fr> parmi l'ensemble des participants pendant toute la durée du jeu (du 27/10 au 22/11/2015) la session de jeu étant ouverte du mardi 27/10, à 09 H 00 au dimanche 22/11 à 23 H 59)

Parmi les cent (100) gagnants du challenge mensuel, les trois(3) participants gagnants ayant obtenu le score le plus important seront récompensés avec une super dotation (voir détail des lots)

L'identité des gagnants (nom, prénom et ville et/ou département) sera affichée sur la page du jeu, sur carrefourmarket.fr, 48 heures après la désignation des gagnants

4.2.2 Pendant toute la période du jeu le participant pourra également tenter de gagner un code de téléchargement « Nolim » valable parmi une sélection de films NOLIM. Pour cela, le Participant devra en cours de partie récupérer un paquet cadeau dans son panier. S'il réussit, un code d'activation du téléchargement contenant le film ou le coffret de film ou le coffret contenant une saison de série télévisée remporté lui sera envoyé par courrier électronique. Il est précisé que le téléchargement remporté est attribué de manière aléatoire au gagnant.

ARTICLE 5 : LES LOTS

5.1 Le jeu en magasin

Il y a au total **21 140 000** lots à gagner pendant toute la période du jeu :

900 000 bons d'achat de 2€ valables dans le magasin Carrefour Market & Market (et Champion) émetteur, hors carburant et services, jusqu'au 31 décembre 2015.

200 000 bons d'achat de 5 € valables dans le magasin Carrefour Market & Market (et Champion) émetteur, hors carburant et services, jusqu'au 31 décembre 2015

40 000 bons d'achat de 10€ valables dans le magasin Carrefour Market & Market (et Champion) émetteur, hors carburant et services, jusqu'au 31 décembre 2015.

20 millions de codes « Candy Crush » à utiliser sur le site du jeu carrefourmarket.fr

Les Bons d'achat non utilisés avant le 31/12/2015 seront considérés comme perdus.

Il est précisé que 30 000 cartes supplémentaires ont été envoyées par courrier. Ces cartes supplémentaires sont utilisables uniquement jusqu'au 14 11.2015

La dotation est nominative, non échangeable et non remboursable.

Les bons d'achat offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

5.2 Le jeu sur Internet

Il y a au total **neuf mille cinq cent (9500)** lots mis en jeu sur internet pendant toute la période du jeu :

5.2.1 Tirage au sort journalier : Chaque jour pendant toute la durée du jeu, un tirage au sort permettra de désigner deux cent (200) gagnants parmi tous les participants du jour. Sont mis en jeu :

1350 Bonbonnières Candy Crush d'une valeur unitaire de 4.26 €TTC (soit 50 par jour)

1350 Gobelets (Tumbler) avec paille de collection Candy Crush d'une valeur unitaire de 5.58 €ttc (soit 50 par jour)

1350 Mug (tasse) de voyage Candy Crush d'une valeur unitaire de 5.40 €TTC (soit 50 par jour)

1350 Oreillettes d'une valeur unitaire de 6.96 €Ttc (soit 50 par jour)

Un tirage au sort aura lieu tous les jours pour déterminer le lot attribué à chaque gagnant. Par exemple, pour le premier tirage au sort des 200 premiers gagnants de la journée du 27/10, le tirage au sort aura lieu le 28/10.

5.2.2 Dotations hebdomadaires : Chaque semaine pendant toute la durée du jeu, il y a mille (1000) gagnants. Les gagnants sont ceux ayant réalisé les scores les plus importants au jeu Candy Crush parmi l'ensemble des participants.

- **Lots de la première semaine (du 27/10 au 01/11)**

250 Peluches 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Livres de coloriage pour adulte d'une valeur unitaire de 8.00 €Ttc
250 tasses (Mugs) avec une petite peluche Ours dans le Mug d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Peluches Ours 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8,04 €Ttc

Soit au total 1000 lots mis en jeu. Un tirage au sort aura lieu le 02 Novembre 2015 pour déterminer le lot attribué à chaque gagnant.

- **Lots de la deuxième semaine (du 02/11 au 08/11)**

250 Peluches 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Livres de coloriage pour adulte d'une valeur unitaire de 8.00 €Ttc
250 tasses (Mugs) comprenant une petite peluche Ours d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Peluches Ours 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8,04 €Ttc

Soit au total 1000 lots mis en jeu. Un tirage au sort aura lieu le 09 novembre 2015 pour déterminer le lot attribué à chaque gagnant.

- **Lots de la troisième semaine (du 09/11 au 15/11)**

250 Peluches 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Livres de coloriage pour adulte d'une valeur unitaire de 8.00 €Ttc
250 tasses (Mugs) comprenant une petite peluche Ours d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Peluches Ours 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8,04 €Ttc

Soit au total 1000 lots mis en jeu. Un tirage au sort aura lieu le 16 novembre 2015 pour déterminer le lot attribué à chaque gagnant.

- **Lots de la quatrième semaine (du 16/11 au 22/11)**

250 Peluches 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Livres de coloriage pour adulte d'une valeur unitaire de 8.00 €Ttc
250 tasses (Mugs) comprenant une petite peluche Ours dans le Mug d'une valeur unitaire de 8.70 €Ttc
250 Peluches Ours 12cm Candy Crush d'une valeur unitaire de 8,04 €Ttc

Soit au total 1000 lots mis en jeu. Un tirage au sort aura lieu le 23 novembre 2015 pour déterminer le lot attribué à chaque gagnant.

5.2.3 Pour le challenge mensuel : Il y a au total **Cent (100) gagnants**. Les gagnants sont ceux ayant réalisé le score le plus important au jeu Candy Crush parmi l'ensemble des participants et pendant toute la durée de l'opération (du 27/10 au 22/11/2015).

Un tirage au sort aura lieu le 24 Novembre 2015 et permettra de déterminer les gagnants des montres Candy Crush et les gagnants des casques pour Smartphone.

Sont mis en jeu :

50 montres Candy Crush d'une valeur unitaire de 35,00 €TTC

50 Casques audio pour smartphone d'une valeur unitaire de 30.00 €TTC

Egalement, parmi les cent gagnants, les trois gagnants ayant réalisé le meilleur score sur toute la durée jeu remportent chacun :

Un séjour à New York d'une durée de 6 jours/4 nuits (pour 2 personnes), au départ de Paris comprenant vol A/R, 4 nuits à l'hôtel Comfort Inn Midtown West 3***, cent euros (100€) en bon d'achat à valoir au DYLAN'S CANDY BAR. Période : Il y a neuf dates de départ possibles : 07, 14, 21, 28 Avril 2016, 12, 26 Mai 2016, 16 Juin 2016. Le délai d'utilisation de cette dotation est de 1 an à compter de la date de la remise officielle du lot au gagnant. Valeur totale de la dotation: trois mille huit cent euros (3 800) € TTC. (Prix établis sur la base du taux du dollar : 1€ = 1.15\$)

Dates et disponibilités à confirmer au moment de la réservation

Le séjour n'inclut pas :

- les dépenses personnelles
- Les repas libre, les boissons,
- les suppléments non prévus
- les dépenses de mini-bar et autres services payants de l'hôtel.
- les activités payantes

Il est entendu que les frais d'hébergement, de déplacement et plus généralement tous frais mis en œuvre par le gagnant pour se rendre à la remise officielle de son lot et pour le réaliser (comme par exemple les frais engagés pour le trajet entre le domicile et l'aéroport) restent à la charge intégrale du gagnant

La dotation est nominative, non échangeable et non remboursable.

Pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

5.2.4 Téléchargements NOLIM :

Au total Il y a un (1) million de code de téléchargement mis en jeu pendant toute la durée du jeu soit du 27/10 au 22/11/2015.

Chaque gagnant remporte un code de téléchargement à valoir sur une **sélection de 27 films ou de 7 coffrets ou 2 saisons de série TV disponibles sur le site Nolim.fr.**

Le gagnant recevra un code d'activation du téléchargement contenant le film remporté par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de son inscription. Il est précisé que le film ou le coffret de film ou le coffret contenant une saison de série télévisée à télécharger est attribué de manière aléatoire au gagnant.

Si des lots ne sont pas distribués à la fin du jeu, ils seront considérés comme restant propriété de la Société organisatrice.

(Description et valeur des films)

Films	Volumes	Prix TTC
MIB3	37000	7,99
HOTEL TRANSYLVANIE	37000	7,99
COURSE CONTRE LA MORT – Premium Rush	37000	7,99
CHAPPIE	35640	13,99
GIRL WITH THE DRAGON TATTOO, THE	37000	7,99
LES PIRATES! BONS À RIEN, MAUVAIS EN TOUT	37000	7,99
MANGE PRIE AIME (Eat Pray Love)	37000	7,99
STILL ALICE	37000	9,99
HOOK OU LA REVANCHE DU CAPITAINE CROCHET	37000	7,99
TOTAL RECALL MÉMOIRES PROGRAMMÉES	37000	7,99
FURY	37000	9,99
DJANGO UNCHAINED	37000	7,99
JUMANJI (1995)	37000	7,99
JE TE PROMETS	37000	7,99
SALT	37000	7,99
LES REBELLES DE LA FORET	37000	7,99
CHEF	37000	9,99
EQUALIZER	37000	9,99
BATTLE OF THE YEAR	37000	7,99
TINTIN	37000	7,99
SEXE ENTRE AMIS	37000	7,99
HANCOCK	37000	7,99
MONSTER HOUSE	37000	7,99
BAD TEACHER (2011)	37000	7,99
THE INTERVIEW	37000	9,99
2012	37000	7,99

ROIS DE LA GLISSE, LES	37000	7,99
Coffrets		
TEMPETE 1 + 2	270	15,98
21 et 22 Jump Street	270	17,98
TRILOGIE SPIDER-MAN	270	23,97
LES SCHTROUMPFS 1 + 2	270	15,98
SOS FANTOMES 1 + 2	270	15,98
THE AMAZING SPIDER-MAN 1 + 2	270	15,98
Rebelles des la forêt 1+2+3	270	23,97
Séries TV		
Breaking Bad S01	270	10,43
House of Cards S03	200	32,37

La dotation est nominative, non échangeable et non remboursable.

5.2.5 Les dotations prévues dans le cadre du jeu ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 : remise des lots

Les lots non réclamés avant le 31.12.2015 seront considérés comme restant propriété de la Société organisatrice.

Les bons d'achat seront utilisables du 27/10 au 31/12 au plus tard (sauf pour les Bons d'achats remis par voie postale, valables uniquement jusqu'au 14 novembre 2015) sur les produits présents dans les magasins Carrefour Market où ils ont été gagnés (hors livres, carburant et services). Aucun participant ne pourra prétendre à les utiliser après ces dates. Le ticket de jeu gagnant devra être remis à l'hôtesse de caisse par le gagnant lors de son passage en caisse pour paiement de ses achats.

Pour tous les autres lots l'identité des gagnants (nom, prénom et ville et/ou département) sera affichée sur la page du jeu carrefourmarket.fr, 48 heures après la désignation des gagnants.

Les lots internet seront livrés aux domiciles des gagnants (à l'adresse postale que les gagnants auront indiquée lors de leur inscription au Jeu, sur le formulaire) avant le **31 Janvier 2016**.

Concernant spécifiquement les lots téléchargement NOLIM : le gagnant recevra un courrier électronique à l'adresse indiquée lors de son inscription et contenant un lien lui permettant de télécharger le film remporté.

Les codes Nolim Films gagnés seront utilisables du 27/10 au 31/12 au plus tard sur le service de vidéo digitale films.nolim.fr.

Les codes n'incluent pas les fichiers iTUNES OU DivX®. L'utilisateur doit résider en France et créer un compte Nolim Films© ainsi qu'un compte auprès d'un fournisseur d'accès internet pour y avoir

accès. L'utilisateur doit être âgé de 18 ans minimum. Les codes incluent le film en définition standard, en français et en VOST si disponible. Les bonus ne sont pas inclus. Aucun frais supplémentaire n'est réclamé pour l'accès continu du contenu une fois téléchargé. L'utilisateur peut consulter les conditions générales d'utilisation de son fournisseur d'accès au service Nolim Films© pour toute information supplémentaire.

Le film à télécharger N'EST PAS COMPATIBLE AVEC TOUS LES APPAREILS. Connexion internet haut débit requise. Rendez-vous sur le lien <http://www.nolim.fr> pour plus d'information sur les modalités. Code comprenant une copie digitale sous licence – Le code ou le téléchargement NE PEUVENT en aucun cas ÊTRE REVENDU.

Enfin, concernant spécifiquement le voyage à New York, les trois gagnants seront contactés directement par la Société Organisatrice qui leur remettra leur carnet de voyage (comportant notamment les coordonnées du voyageur) au moment de la remise officielle de leur lot qui aura lieu dans un délai minimum de 30 jours à compter de la date d'affichage de la liste des gagnants sur le site. Les gagnants devront dès lors contacter le voyageur concerné (Carrefour Voyages) pour organiser leur voyage dans un délai de 30 jours à compter de la remise officielle du lot.

ARTICLE 7 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser gracieusement, à titre publicitaire autour de l'opération du jeu, leurs nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que leur voix.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si pour une raison indépendante de sa volonté le ou les sites Internet nécessaires au jeu étaient momentanément indisponibles
- en cas de retard ou de perte des courriers du fait de la Poste ou de ses prestataires.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées

et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du jeu.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Evry Cedex.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement à l'accueil de chaque magasin Carrefour Market, Market (et Champion) participants à l'opération, ou sur le site Internet www.carrefourmarket.fr, ou à l'adresse du jeu par simple demande écrite envoyée avant le 22 Novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi) à :

CSF Carrefour Market Communication Clients
«Le Mois Market / Candy Crush»
93 Avenue de Paris
91300 MASSY

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

10 -1 Pour la demande du présent règlement

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, au tarif postal normal en vigueur (base lettre de 20 g) sur simple demande écrite sur papier libre conjointe à la demande de règlement et envoyée avant le 22 Novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CSF - Carrefour Market
Communication Clients

« Le Mois Market / Candy Crush »
93 Avenue de Paris
91300 MASSY

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personne vivant sous le même toit).

Le remboursement se fera par l'envoi, à la personne le demandant, d'un timbre au tarif postal normal en vigueur (base lettre de 20 g) au jour de la réception de la demande écrite.

Le participant au Jeu devra impérativement préciser sur sa demande de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville)

10 -2 Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou par Internet.

Les demandes de remboursement des frais d'affranchissement seront honorées dans un délai moyen de six à huit **(6 à 8) semaines** à compter de la réception de la demande écrite.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

ARTICLE 11 CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

Les présentes Conditions Générales visent à définir les relations entre CARREFOUR et l'Internaute relativement à l'utilisation du Site.

CARREFOUR se réserve le droit de procéder à des modifications dans la présentation, le fonctionnement ou les fonctionnalités du Site, et ce à tout moment sans notification préalable. Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées par CARREFOUR à n'importe quel moment. CARREFOUR invite donc l'Internaute à consulter régulièrement les Conditions Générales présentes sur le Site.

CARREFOUR se réserve également le droit de fermer le Site sans préavis, ce que l'Internaute reconnaît et accepte, sans que cela donne droit à préavis ou indemnité à son profit.

En outre, l'accès aux fonctionnalités du Site est conditionné à la souscription par l'Internaute d'un accès à Internet, dont le coût est à sa charge.

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles collectées au travers des services, communiquées, sont collectées par la société organisatrice.

En nous communiquant ses données personnelles, le Participant accepte son utilisation la société organisatrice, à des fins :

- D'organisation du jeu et des traitements de données associés, (tirages au sort, attribution de lots le cas échéant),
- Vérification des modalités de participation au jeu que doit respecter le Participant,
- Mesurer l'audience du jeu, par l'analyse du nombre de pages vue, du nombre participants, nombre de sessions de jeu , et globalement procéder à des analyses,
- Pour assurer la sécurité du jeu, ou pour respecter nos obligations légales et réglementaires applicables en la matière,
- Pour adresser des informations susceptibles d'intéresser le Participant en relation des habilitations consenties ;

Les champs mentionnés d'un astérisque sont obligatoires pour que vous puissiez participer au jeu, d'autres données sont collectées au travers de votre participation au jeu et de manière automatique via le système mis en place dans le cadre de ce jeu.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression sur les données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. Les données collectées vous concernant sont destinées à la société organisatrice et ses prestataires qui participent à la fourniture du jeu, et aux différents services internes ou externes de la société organisatrice. Les données collectées pourront être transmises aux autres sociétés du groupe Carrefour à des fins d'étude et d'analyses.

Par ailleurs et sous réserve des habilitations requises des Internautes, leurs données personnelles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par le Site ou les sociétés du groupe Carrefour.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée par la loi du 06/08/2004 les données collectées dans le cadre du jeu destinées à la société organisatrice, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour motif légitime des informations les concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite, en joignant un justificatif d'identité, en contactant la Société organisatrice à l'adresse :

« Le Mois Market Candy Crush »
 CSF / Carrefour Market / Direction Marketing
 / 93 avenue de Paris / 91300 MASSY

ARTICLE 13 : LES COOKIES

13.1 - L'utilisation des cookies lors de votre visite sur notre Site

Pour permettre aux participants de bénéficier des services proposés par le Site et en particulier sa participation au jeu, le Site utilise des Cookies.

Sauf si vous décidez de désactiver les cookies, vous acceptez que le Site puisse les utiliser. Vous pouvez à tout moment désactiver ces cookies et ce gratuitement à partir des

possibilités de désactivation qui vous sont offertes et rappelées ci-après, sachant que cela peut réduire ou empêcher l'accessibilité à tout ou partie des Services proposés par le Site.

13.2 - Qu'est-ce qu'un cookie et son utilité ?

Lors de la consultation du Site, des informations relatives à la navigation de votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) sur le Site peuvent être enregistrées dans des fichiers texte appelés "Cookies", installés sur votre navigateur. Les cookies vont être utilisés pour reconnaître votre navigateur pendant la durée de validité du cookie concerné.

Seul l'émetteur du cookie concerné est susceptible de lire ou de modifier les informations qui y sont contenues.

Certains cookies sont indispensables à l'utilisation du Site et en particulier du jeu, ainsi les cookies permettent :

- De mesurer et d'analyser la fréquentation et d'utilisation du Site, de ses rubriques et services proposés, nous permettant de réaliser des études,
- De mémoriser les préférences d'affichage de votre navigateur (langue utilisée, paramètres d'affichage, système d'exploitation utilisé, etc) et d'adapter la présentation du Site lors de vos visites, selon les matériels et logiciels de visualisation ou de lecture que comporte votre terminal et qui sont utilisés pour la navigation sur notre Site
- De mémoriser les informations relatives, par exemple, à un formulaire que vous avez rempli ou une information que vous avez choisie,
- De vous permettre d'accéder à des espaces réservés et personnels du Site ou de nos Services, tels que votre compte personnel, grâce à des identifiants ou des données personnelles vous concernant antérieurement communiquées,
- De mettre en œuvre des mesures de sécurité,

Lorsque vous accédez à un site tiers contenant des espaces publicitaires diffusant une des nos annonces publicitaires, cette annonce peut vous être adressée via la reconnaissance d'un de nos Cookies que nous aurions précédemment déposé sur votre navigateur. Ces cookies peuvent être posés par nos prestataires techniques et utilisés.

13.2.1 - Les cookies déposés par un tiers sur des espaces de notre Site

Notre site est susceptible de contenir des Cookies émis par des tiers (agence de communication, société de mesure d'audience, prestataire de publicité ciblée, etc.) permettant à ces derniers, pendant la durée de validité de leurs Cookies :

de recueillir des informations de navigation relatives aux navigateurs consultant notre site,

de déterminer les contenus publicitaires susceptibles de correspondre à vos centres d'intérêts pour vous adresser des publicités ciblées, au regard de votre historique de navigation collecté par le tiers.

A tout moment vous pourrez empêcher la collecte d'information vous concernant via ces cookies tiers, en cliquant sur les liens correspondant (voir le chapitre votre gestion et utilisation des cookies).

L'émission et l'utilisation de Cookies par ces entreprises sont soumises à leurs propres conditions d'utilisation. .

13.2.2 - Les cookies intégrés à des applications tierces sur nos Sites ou nos Services

Nous sommes susceptibles d'inclure sur notre Site des applications informatiques émanant de tiers, qui vous permettent de partager des contenus de notre site avec d'autres personnes ou de faire connaître à ces autres personnes vos consultations ou vos opinions concernant un contenu de notre Site. Tel est notamment le cas des boutons "Partager", "J'aime", issus de réseaux sociaux tels que Facebook, "Twitter", « viadéo », etc.

Le réseau social est susceptible de vous identifier grâce à ce bouton, même si vous ne l'avez pas utilisé lors de votre consultation sur notre Site. Ce type de bouton applicatif peut permettre au réseau social concerné de suivre votre navigation sur notre Site, du seul fait que votre compte au réseau social était activé sur votre navigateur (session ouverte) durant votre navigation sur notre Site.

Nous ne disposons d'aucun contrôle sur le processus employé par les réseaux sociaux pour collecter des informations relatives à votre navigation sur notre Site et associées aux données personnelles dont ils disposent. Nous vous recommandons de consulter les conditions d'utilisation de vos données sur ces réseaux sociaux pour connaissance les finalités d'utilisation, notamment publicitaires, les informations de navigation qu'ils peuvent recueillir grâce à ces boutons applicatifs. Il convient de vous assurer que les conditions d'utilisation de ces réseaux sociaux peuvent vous permettre d'encadrer et de restreindre l'utilisation de vos données par ces réseaux sociaux, notamment en paramétrant vos comptes d'utilisation auprès de ces derniers.

13.2.3 - Partage de l'utilisation de votre terminal avec d'autres personnes

Si votre terminal est utilisé par plusieurs personnes et lorsqu'un même terminal dispose de plusieurs logiciels de navigation, nous ne pouvons pas nous assurer de manière certaine que les services et publicités destinés à votre terminal correspondent bien à votre propre utilisation de ce terminal et non à celle d'un autre utilisateur de ce terminal.

Le partage avec d'autres personnes de l'utilisation de votre terminal et la configuration des paramètres de votre navigateur à l'égard des Cookies, relèvent de votre libre choix et de votre responsabilité.

13.3 - Votre gestion et utilisation des cookies

Vous pouvez gérer et modifier à tout moment l'utilisation des cookies suivant les possibilités rappelées ci-après.

Les paramétrages que vous effectuerez sont susceptibles de modifier votre navigation sur internet et vos conditions d'accès et d'utilisation de certains services de notre Site qui nécessitent l'utilisation de cookies.

Ainsi vous pouvez gérer vos cookies:

- à partir de votre logiciel de navigation, ou
- de plateformes interprofessionnelle, ou
- lorsque cela vous est proposé à partir d'un lien présent dans la liste ci-dessous.

Attention : la prise en compte de votre désinscription repose sur un cookie. Par conséquent, si vous désactivez tous les cookies de votre terminal ou si vous changez terminal, nous ne saurons plus que vous avez choisi cette option.

1) Gestion de vos cookies à partir de votre logiciel de navigation : Vous pouvez configurer votre logiciel de navigation de manière à ce que des Cookies soient enregistrés dans votre terminal ou qu'ils soient rejetés, soit systématiquement, soit selon leur émetteur.

Pour connaître les modalités applicables à la gestion des cookies stockés dans votre navigateur, nous vous invitons à consulter le menu d'aide de votre navigateur ainsi que la rubrique « Vos traces » du site de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique & des Libertés) (<http://www.cnil.fr/vos-libertes/vos-traces/les-cookies/>).

2) Gestion en ligne de vos cookies à partir de plateformes interprofessionnelles : Vous pouvez également vous connecter par exemple, sur le site Youronlinechoices <http://www.youronlinechoices.com/fr/controler-ses-cookies/>., proposé par les professionnels de la publicité digitale regroupés au sein de l'association européenne EDAA (European Digital Advertising Alliance) et géré en France par l'Interactive Advertising Bureau France, ou toute autre plateforme qui propose ce type de services.

Vous pourrez ainsi connaître les entreprises inscrites à cette plate-forme ou aux autres plateformes qui proposent ce service, et qui vous offrent la possibilité de refuser ou d'accepter les Cookies qu'elles utilisent pour adapter, selon qu'elles collectent, les publicités susceptibles d'être affichées sur votre navigateur.

Cette plate-forme européenne ouronlinechoices.com, est partagée par des centaines de professionnels de la publicité sur Internet et constitue une interface centralisée vous permettant d'exprimer votre refus ou votre acceptation des Cookies tel que ci-dessus précisé.

Cette procédure n'empêchera pas l'affichage de publicités sur les sites Internet que vous visitez. Elle ne bloquera que les technologies qui permettent d'adapter des publicités à vos centres d'intérêts.

ARTICLE 14 DISPONIBILITE DU SITE

CARREFOUR s'engage à prendre les mesures raisonnables afin de garantir que le Site soit accessible 365 jours par an, 24h24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure et raisons indépendantes de la volonté de CARREFOUR.

CARREFOUR se réserve le droit d'interrompre immédiatement et sans préavis l'accès au Site afin de procéder à une intervention technique ou pour toute opération de maintenance.

En tout état de cause, CARREFOUR n'est pas en mesure de garantir la continuité du Site, exécutée à distance via Internet, ce que l'Internaute reconnaît.

ARTICLE 15 RESPONSABILITE DE CARREFOUR

CARREFOUR déploie ses meilleurs efforts pour fournir aux Internautes un service de qualité, dans le cadre d'une obligation de moyens.

L'Internaute reconnaît et accepte expressément que CARREFOUR ne pourra être tenue

responsable des interruptions ou ralentissements du Site ou des dommages liés :

- à un cas de force majeure ou à une décision des autorités administratives ou judiciaires compétentes ;
- à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;
- à une utilisation anormale ou frauduleuse du Site par l'Internaute ou des tiers nécessitant l'arrêt du Site pour des raisons de sécurité ;
- à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le Site, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, CARREFOUR ne supportant qu'une obligation de moyen au regard des techniques connues de sécurisation ;
- à une perte ou retard dans l'acheminement des informations et données, lorsque CARREFOUR n'est pas à l'origine de ce retard ;
- au fonctionnement du réseau Internet ou des réseaux téléphoniques ou câblés d'accès à Internet non mis en œuvre par CARREFOUR ;
- à une défaillance des serveurs d'hébergement.

Il incombe à l'Internaute de protéger ses équipements techniques notamment contre toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion et d'effectuer toutes sauvegarde de ses données, CARREFOUR ne pouvant en être tenue pour responsable.

L'Internaute est seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire du Site et ne saura tenir pour responsable CARREFOUR pour toute réclamation et/ou procédure faite à son encontre. L'Internaute s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure formée contre CARREFOUR et qui se rattacherait à son utilisation du Site.

ARTICLE 16 RESPONSABILITE DE L'INTERNAUTE

Il appartient à l'Internaute de s'assurer que les fonctionnalités proposées sur le Site sont conformes à ses besoins.

L'Internaute garantit qu'il utilisera le Site à des fins strictement licites.

ARTICLE 17 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments composant le Site (design, éléments graphiques et textuels, photographies, interfaces, charte graphique et technologies sous-jacentes) de même que les marques et logos CARREFOUR, sont protégés par les lois françaises et internationales en

vigueur relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ces éléments est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

CARREFOUR est également producteur des bases de données contenues sur le Site. Toute extraction ou réutilisation, totale ou partielle desdites bases est interdite sans l'autorisation préalable expresse de CARREFOUR.

En accédant au Site, l'Internaute bénéficie d'une licence d'utilisation aux conditions suivantes :

- un droit d'usage privé, personnel et non transmissible sur le contenu du Site ou l'un des éléments qui le composent ;
- un droit de reproduction pour stockage aux fins de reproduction sur un écran monoposte, en un exemplaire, pour copie de sauvegarde ou tirage papier ;
- toute utilisation de contenus ou d'informations issus du Site doit mentionner sa source.

Toute autre utilisation est interdite.

ARTICLE 18 PREUVE

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de CARREFOUR dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme des preuves des communications intervenues entre les Parties.

ARTICLE 19 RENONCIATION ET TOLERANCE

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation de l'une des parties dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes Conditions Générales, ni générer un droit quelconque.

ARTICLE 20 SOUS-TRAITANCE

CARREFOUR pourra librement confier aux sous-traitants de son choix la réalisation de tout ou partie des prestations qui lui incombe dans le cadre du Site, ce que l'Internaute reconnaît et accepte.

ARTICLE 21 LIENS EXTERNES

Le Site peut contenir des liens hypertextes allant vers d'autres sites Internet, lesquels sont soumis à leurs propres règles d'utilisation, relatives notamment à l'utilisation des données personnelles des Internaute. Il est conseillé aux Internaute de prendre connaissance des

règles d'utilisation de ces sites et notamment de celles applicables aux données personnelles. CARREFOUR ne prend aucun engagement concernant ces autres sites Internet auquel l'Internaute pourra avoir accès via le Site notamment quant à leur contenu, fonctionnement, l'accès à ces sites et quant à l'utilisation des données personnelles de l'Internaute par ces derniers.

ARTICLE 22 FORCE MAJEURE

Sont réputés événements de force majeure les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs rendant impossible de façon absolue l'exécution par l'une ou l'autre des Parties de ses engagements dans les conditions prévues.

Tous les événements de force majeure, définis par la réglementation et la jurisprudence, constituent une cause de suspension ou d'extinction des obligations de CARREFOUR, si l'événement se prolonge au-delà d'un (1) mois. CARREFOUR ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de survenance de l'un des événements susmentionnés.

ARTICLE 23 CONTENU ILICITE / BONNES MŒURS

Toute action de la part des internautes qui aurait pour but de restreindre ou empêcher une autre personne d'utiliser le Site est strictement interdite. Le Site et les informations qu'il contient ne sont utilisables que pour un usage privé.

L'Internaute ne peut utiliser le Site qu'à des fins légales et il lui est interdit de publier ou de transmettre par le Site tout élément illicite, préjudiciable, diffamatoire, pornographique, haineux, raciste ou autrement attentatoire à la dignité humaine notamment. Au cas où le Site serait informé de la présence de contenus illicites sur le Site, il serait en droit d'en supprimer immédiatement le contenu. Le Site se réserve par ailleurs la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits.

ARTICLE 24 DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français.

Pour le cas où un litige naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation du présent accord, les Parties s'engagent à se soumettre à la procédure amiable ci-après définie, préalablement à toute saisine du tribunal compétent. En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des Parties à l'autre Partie.

Si au terme d'un délai de trente (30) jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle des tribunaux français.